

1.1 SANTÉ CANADA ADMET QUE DES ÉTUDES RÉVÈLENT DES EFFETS NOCIFS À DES NIVEAUX D'EXPOSITION INFÉRIEURS À CEUX ÉTABLIS PAR LE CODE DE SÉCURITÉ 6.

M. Andrew Adams, Santé Canada: Lors de son témoignage devant le Comité permanent de la santé, a admis qu'il existe des études qui révèlent des effets nocifs à des niveaux d'exposition inférieurs à ceux établis par le Code de sécurité 6. (1)

D'après un document de Santé Canada, «36 de ces études étaient d'une qualité suffisante pour être incluses dans l'évaluation des risques dans les catégories suivantes :»

- lien avec le cancer démontré dans 6 études;
- effets sur le cerveau et le système nerveux dans 13 études;
- perturbations biochimiques dans 16 études;
- effets sur le développement et/ou les facultés d'apprentissage dans 7 études. (2)

1.2 LE CODE DE SÉCURITÉ 6 DU CANADA FIGURE PARMIS LES LIGNES DIRECTRICES LES PLUS LAXISTES AU MONDE

Les limites d'exposition en matière de radiation sans-fil en Chine, en Russie, en Italie et en Suisse sont 100 fois plus sécuritaires que celles du Canada. (3)

40 % de la population mondiale vit dans des pays dont les lignes directrices en matière de sans-fil sont plus sévères qu'au Canada.

Le Code de sécurité 6 fut élaboré dans les années 70 afin de protéger les employés fédéraux et les visiteurs des bâtiments appartenant au gouvernement fédéral:

- Il a été élargi afin d'inclure le sans-fil, les téléphones intelligents, les compteurs intelligents et les tours de transmission cellulaire.
- Il n'a pas subi de modification majeure dans les 30 dernières années.

Industrie Canada ne tient pas compte de l'exposition qui se prolonge pendant de multiples heures, de multiples journées dans l'environnement actuel ni des effets cumulatifs en provenance de multiples appareils.

Les mises en garde émises par les manufacturiers sont dissimulées dans les téléphones intelligents et les tablettes numériques. (4)

Plus de 50 médecins canadiens et plus de 50 scientifiques internationaux ont signé des déclarations affirmant que les niveaux d'exposition actuels du Code de sécurité 6 ne protègent pas les Canadiens. (5) (6)

1.3 LE CANADA S'EST LAISSÉ DEVANCER PAR DES PAYS COMME LA FRANCE, TAÏWAN ET LA BELGIQUE POUR CE QUI EST DE LA PROTECTION DE SES CITOYENS CONTRE L'UTILISATION DANGEREUSE DES DISPOSITIFS SANS FIL.

Le 29 janvier 2015, la France a adopté une loi (7):

- interdisant l'utilisation du réseau WiFi (ou réseau local sans fil) dans les garderies et crèches pour enfants de moins de trois ans;
- obligeant la désactivation de ce réseau dans les écoles primaires où il s'en trouve déjà un, quand celui-ci n'est pas utilisé pour des activités pédagogiques faisant appel au numérique;
- prescrivant un processus de consultation pour les écoles primaires sans réseau local sans fil (ces écoles englobent les établissements préscolaires (enfants de 2 à 6 ans) et les écoles élémentaires (enfants de 6 à 11 ans));
- exigeant que toutes les publicités de téléphones cellulaires montrent un dispositif limitant l'exposition de la tête aux radiofréquences émises par ces téléphones (écouteurs ou mode haut-parleur);
- prévoyant une campagne de sensibilisation et d'information sur l'utilisation responsable et rationnelle des dispositifs mobiles.

Le 15 février 2015, les législateurs taïwanais ont adopté une nouvelle loi qui (8) :

- impose des amendes aux parents qui permettent à leurs enfants de moins de deux ans d'utiliser des tablettes numériques et des téléphones intelligents;
- autorise les jeunes de moins de 18 ans à n'employer ces dispositifs que pour une durée raisonnable

Depuis mars 2014, il est illégal, en Belgique, de vendre des téléphones cellulaires aux enfants de moins de sept ans. (9)

1.4 TÉMOIGNAGES D'EXPERTS RENOMMÉS INTERNATIONALEMENT DEVANT LE COMITÉ PERMANENT DE LA SANTÉ

Dr. Devra Davis, member de l'équipe avec Al Gore du Prix Nobel en lien avec les changements climatiques (10)

- Diminution et dommages du sperme (11) (12)
- Symptômes s'apparentant à ceux du TDAH chez la progéniture lorsque des souris enceintes sont exposées à des téléphones cellulaires (13)
- Co-auteure «The underestimation of cell phone radiation, especially in children» (14)

Dr. Anthony Miller, scientifique senior invité de l'Organisation Mondiale de la Santé, Université de Toronto (15)

- Liens avec le cancer du cerveau en référé avec des études de la Suède et de la France (16) (17) (18)
- Révision des récentes informations quant au cancer du sein (19)

Dr. Riina Bray, Women's College Hospital

Dr. Magda Havas, Université Trent (20) (21)

- L'électrosensibilité peut affecter 3% de la population à court terme et jusqu'à 30% à long terme (22)

Dr. Martin Blank Université Columbia (23)

- Preuve des dommages à l'ADN (24) (25)

Dr. Martha Herbert Ph.D., M.D. Harvard Medical School (26)

- Liens avec l'autisme (27) (28)

Dr. Meg Sears, Hôpital pour enfants de l'Est de l'Ontario, Institut de recherche de l'hôpital d'Ottawa (29)

- La récente révision du Code de sécurité 6 faite par Santé Canada ne remplit pas les principaux critères en matière d'évaluation d'évidence scientifique basée sur les meilleures pratiques internationales (30)

1.5 LE CODE DE SÉCURITÉ 6 N'ACCORDE PAS LA PROTECTION SUPPLÉMENTAIRE DONT ONT BESOIN LES ENFANTS ET LES FEMMES ENCEINTES.

Les enfants ne sont pas de «petits adultes»; leur boîte crânienne étant plus mince.

Leurs tissus intracrâniens, leur moelle osseuse et leur cerveau absorbent sensiblement plus d'énergie que ceux de l'adulte. (31)

Le rayonnement d'un téléphone cellulaire pénétrant dans 10 % du volume de la boîte crânienne d'un adulte toucherait 70 % du cerveau d'un enfant de cinq ans. (32)

Les lignes directrices du Code de sécurité 6 sont basées sur l'effet d'échauffement sur des mannequins, calculé à l'ordinateur et non sur des mesures précises de modifications biochimiques chez l'homme. (33)

1.6 SANTÉ CANADA A GASPILLÉ PLUS DE 100 000 \$ DE L'ARGENT DES CONTRIBUABLES. LE RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA N'EST PAS UN EXAMEN INDÉPENDANT.

Le comité d'experts de la Société Royale du Canada était en conflit d'intérêts; la moitié de ses membres ont des liens financiers très étroits avec l'industrie. (34)

Le président initial du comité n'a démissionné qu'après que le Journal de l'Association médicale canadienne ait signalé un conflit d'intérêts qui n'avait pas été divulgué. (35)

La Société Royale du Canada avait invité les Dr. Anthony Miller et Martin Blank à faire partie du comité de révision du rapport. Leur opinion, ces derniers contestant les résultats du rapport, fut ignorée. (36)

Références

- (1) <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=7892702&Mode=1&Parl%20=41&Ses=2%20at%20time%201540&Language=F>
- (2) http://www.c4st.org/images/documents/hesa/Health_Canada_Response_to_C4ST_References_of_140_%20Missing_Studies.pdf%20
- (3) http://buildingbiology.ca/media/pdf/rf_exposure_limits_cell_antennas.pdf
- (4) <http://www.c4st.org/PMBfrançais>
- (5) <http://www.c4st.org/images/documents/hc-resolutions/medical-doctors-submission-to-health-canada-french.pdf>
- (6) <http://www.c4st.org/images/documents/hc-resolutions/scientific-declaration-to-health-canada-french.pdf>
- (7) <http://www.complianceandrisk.com/france-publishes-law-on-electromagnetic-waves/>
- (8) <http://www.dailymail.co.uk/news/article-2929530/Does-toddler-play-iPad-Taiwan-makes-ILLEGAL-parents-let-children-two-use-electronic-gadgets-18s-limit-use-reasonable-lengths.html>
- (9) http://expatica.com/be/news/belgian-news/TMag-Mobile-phones-to-be-banned-for-children_259994.html
- (10) <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=7945128&Mode=1&Pa%20rl=41&Ses=2%20at%20time%201640&Language=F>
- (11) <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/15910543>
- (12) <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/22348902>
- (13) <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/22428084>
- (14) <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2213879X14000583>
- (15) <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=7936469&Mode=1&Pa%20rl=41&Ses=2%20at%20time%201535&Language=F>
- (16) <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/23261330>
- (17) <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4211006/>
- (18) <http://oem.bmj.com/content/early/2014/05/09/oemed-2013-101754>
- (19) <http://www.hindawi.com/journals/crim/2013/354682/>
- (20) <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=7945128&Mode=1&Pa%20rl=41&Ses=2%20at%20time%201530&Language=F>
- (21) <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=7936469&Mode=1&Pa%20rl=41&Ses=2%20at%20time%201555&Language=F>
- (22) http://www.c4st.org/images/documents/cell-tower-situations/PeelDSB/American_Academy_of_Environmental_Medicine_Letter_to_PDSB.pdf (Page 4 de 4)
- (23) <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=7892702&Mode=1&Pa%20rl=41&Ses=2%20at%20time%201656&Language=F>
- (24) <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC2999986/>
- (25) <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/19268550>
- (26) <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=7945128&Mode=1&Pa%20rl=41&Ses=2%20at%20time%201629&Language=F>

- (27) <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/24095003>
- (28) <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/24113318>
- (29) <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=7892702&Mode=1&Pa%20rl=41&Ses=2%20at%20time%201540&Language=F>
- (30) <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4080517/>
- (31) <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/18562780>
- (32) <http://www.ece.ncsu.edu/erl/html2/papers/lazzi/1996/NCSU-ERL-LAZZI-96-03.pdf>
- (33) <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/21999884>
- (34) <http://www.cmaj.ca/content/185/11/E515.full?sid=1c87d088-0133-4029-8fdd-101ad78008c6>
- (35) <http://www.cmaj.ca/content/185/12/E573.full?sid=1c87d088-0133-4029-8fdd-101ad78008c6>
- (36) <http://news.nationalpost.com/health/canadian-scientists-urge-more-research-into-safety-of-wirelesstechnology-saying-recent-report-downgrades-cancer-risk>